



□ Niveau de la nappe au droit du site du projet

L'état quantitatif de la masse d'eau FRFG042 est déterminé au moyen de plusieurs points de suivi des niveaux de la nappe, notamment un situé sur la commune voisine de Chail, à l'est de Melle.

Le suivi de ce piézomètre réalisé sur la période 1993-2001 indique des niveaux d'eau relativement peu profonds, remontant en période de Hautes Eaux à 1 m sous la surface du sol, quand ils ne sont pas affleurants. En période de basses eaux, les niveaux d'eau descendent jusqu'à environ 7,5 m de profondeur.

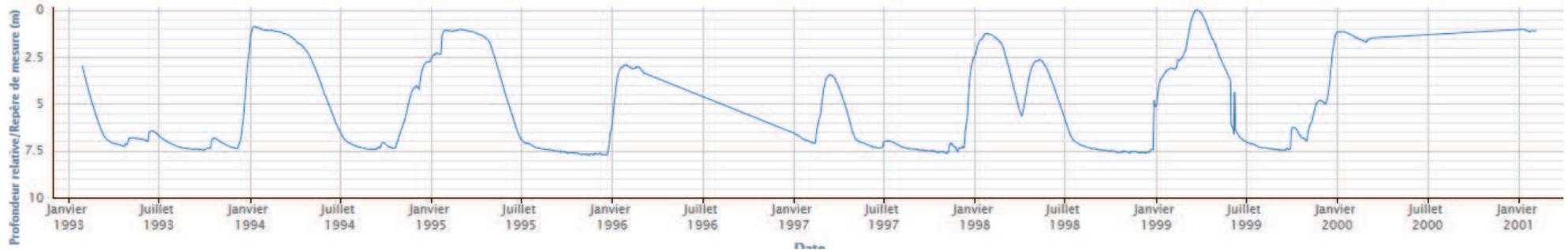


Figure 30 : Suivi piézométrique de la nappe des calcaires du Jurassique moyen du BV de la Boutonne (FRFG042) – Piézomètre de Chail 06364X0001/P

Source : ADES Eau France

Sous cette masse d'eau du Jurassique moyen, se situe la **nappe captive des sables, grès, calcaires et dolomies de l'Infra-Toarcien** (référéncée sous la codification Agence de l'Eau FRFG078). La nappe dite de l'Infra-Toarcien se rencontre dans les calcaires et dolomies du Lias inférieur et moyen.

La nappe est **captive** entre le socle cristallin au mur et les marnes toarciennes au toit. La direction générale d'écoulement est orientée vers le Sud-Ouest.

**D'un point de vue qualitatif**, cette nappe étant captive, elle devrait être théoriquement protégée des pollutions de surface. Or, son état chimique est défini comme étant mauvais, ce qui a motivé le report de l'objectif d'atteinte du bon état en 2027. Des teneurs importantes en nitrates ont été identifiées sur certaines stations de suivi, indiquant une mauvaise isolation de cette nappe captive. De même, la présence de produits phytosanitaires sur douze stations a été relevée, due vraisemblablement ici aussi, à une mauvaise isolation de la nappe. Des concentrations importantes en fluor ont été mesurées, avec des maxima de 5 à 6 mg/l. Enfin, des concentrations moyennes supérieures aux normes en arsenic, fluor, fer et manganèse ont été mesurées.

**D'un point de vue quantitatif**, cette nappe est suivie localement au niveau du piézomètre des Outres 2, sur la commune de Chef-Boutonne. La nappe étant captive, son niveau peut-être positif, sans pour autant que l'eau n'émerge du sol. En effet le fait qu'elle soit captive signifie qu'elle est contenue par un toit imperméable. Ainsi, lorsque le niveau est positif, cela correspond à un niveau théorique en l'absence de ce toit étanche.

Elle est exploitée pour l'alimentation en eau potable de la population et pour l'irrigation.

Un plan de gestion départemental (Deux-Sèvres) limitant les usages de l'eau dans le bassin de la Boutonne est basé sur le niveau d'eau de ce piézomètre.

Le log géologique présenté en Figure 14 page 33 identifie, à proximité du site du projet, la limite entre le Jurassique moyen (Bajocien), qui abrite une nappe libre et le Jurassique inférieur (Toarcien), qui abrite une nappe captive, à environ 37 m sous la surface du sol.



Figure 31 : Suivi piézométrique de la nappe de l'Infra-Toarcien (FRFG078) – Piézomètre des Outres 2 (06367X0138)

Source : Réseau Piézométrique Poitou-Charentes

□ **Alimentation en eau potable**

Le captage d'alimentation en eau potable le plus proche du site du projet est localisé à Saint-Romans-Les-Melle. Il s'agit du captage de la Chancelée, en rive droite dans la vallée de la Béronne.

Cette ressource est utilisée pour l'alimentation en eau potable des communes de St Martin-les-Melle et Melle. Environ 150 000 m<sup>3</sup> sont prélevés chaque année. L'eau de la Chancelée est chlorée et distribuée en mélange avec l'eau issue de l'usine de traitement du SERTAD (eau provenant du barrage de la Touche Poupard).

Le fonctionnement hydrogéologique du captage de La Chancelée est complexe. L'eau captée est un mélange des nappes de l'Infra-toarcien et du Supra-toarcien. La proportion de ce mélange peut varier. De plus, l'étude sur la datation et les temps de transferts estime l'âge moyen de l'eau captée à La Chancelée à 25 ans en moyenne. Cependant, des transferts peuvent être plus rapides (failles, vallée de l'Argentière,...). Les indicateurs de pression sont donc indispensables pour évaluer l'impact des pratiques sur la qualité de l'eau.

La qualité du captage de la Chancelée est dégradée par :

- Des teneurs en nitrates moyennes de l'ordre de 46 mg/L de 2008 à 2014 et des dépassements fréquents de la norme eau potable de 50 mg/L. La norme eau brute pour une ressource souterraine est de 100 mg/L. Le mélange avec l'eau en provenance de l'usine du SERTAD permet la distribution d'une eau qui respecte en permanence les normes eau potable.
- La présence régulière de déséthylatrazine, métabolite de l'atrazine à l'état de traces inférieures à la norme eau potable. De plus, la connaissance de la contamination de la ressource par les phytosanitaires, demande à être améliorée par un suivi renforcé en termes de molécules recherchées et de fréquence.

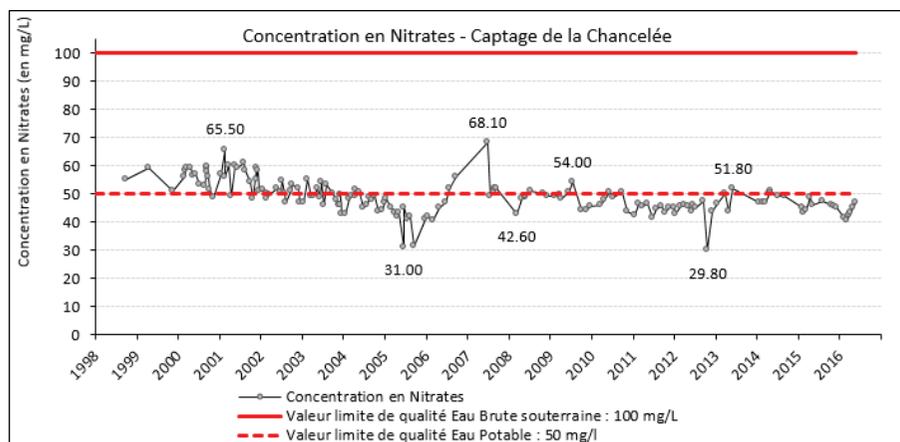


Figure 32 : Concentration en Nitrates du captage de la Chancelée

Source : SERTRAD

Le captage de la Chancelée fait partie des captages prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement. A ce titre, le Syndicat des Eaux du SERTAD a engagé en 2012 La Chancelée dans le programme volontariste « Re-Resources » afin de garantir la protection et la pérennité de ce captage.

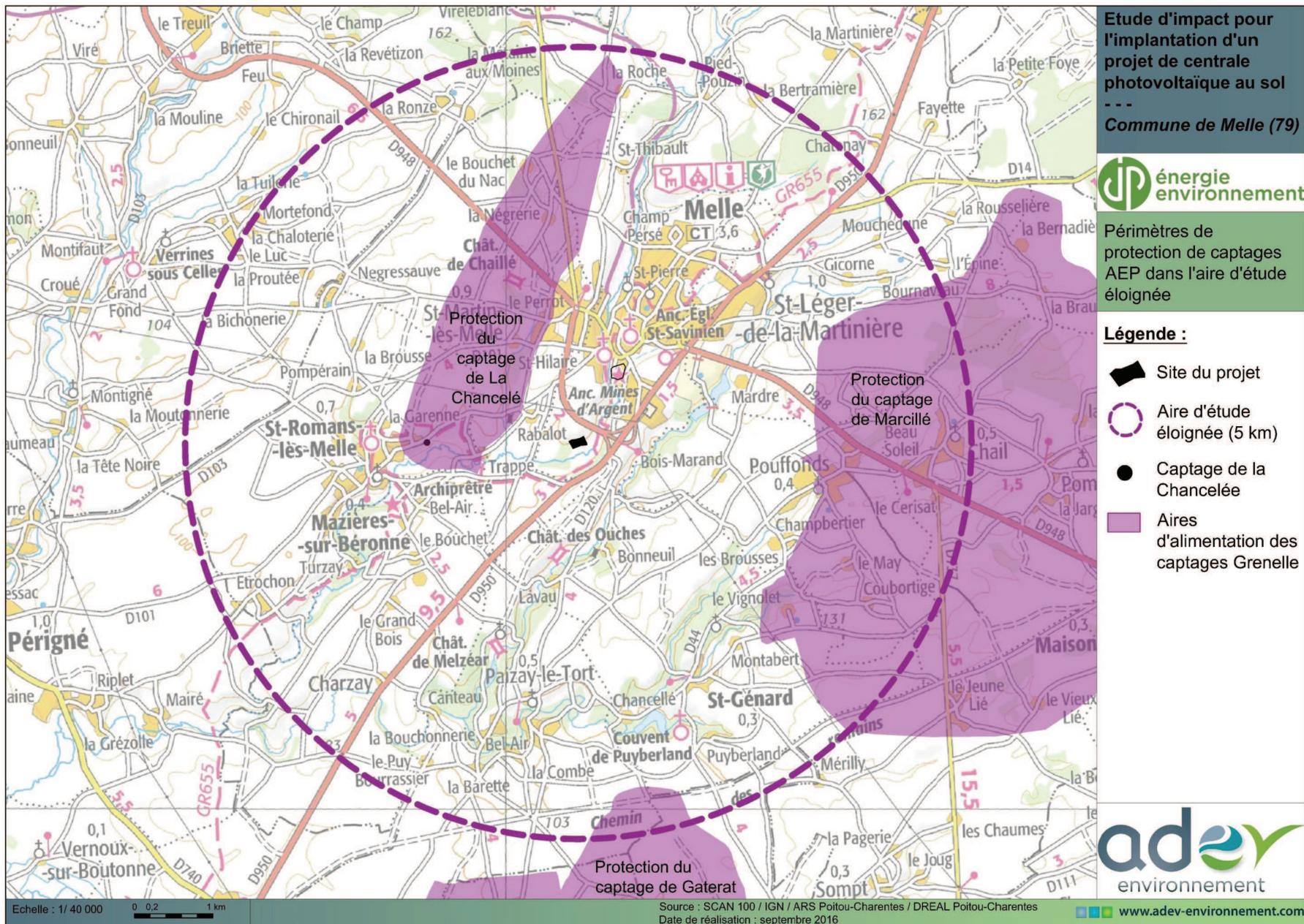
En 2014, un diagnostic des pressions agricoles et non agricoles a été réalisé sur l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de la Chancelée. Ce diagnostic a servi de base à l'élaboration d'un programme d'action pluriannuel pour la qualité de l'eau, en concertation avec les agriculteurs de l'AAC et les Organisations Professionnelles Agricoles locales.

Le programme d'actions 2015-2019 a été validé en Comité de Pilotage en novembre 2014. Le Contrat territorial a été rédigé au premier trimestre 2015 et présenté à la CLE du SAGE Boutonne en novembre 2015.

13 signataires s'engagent pour la qualité de l'eau de La Chancelée, dans le cadre du Contrat territorial.

Parallèlement à cette démarche volontariste, le SERTAD a lancé la **révision des périmètres de protection** et des demandes d'autorisation de prélèvements.

Les actuels périmètres de protection du captage sont présentés sur la cartographie de la page suivante : le site du projet ne figure pas à l'intérieur des périmètres.



Carte 10 : Localisation des captages les plus proches

### 3.1.6. ANALYSE DES RISQUES MAJEURS

D'après le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs des Deux-Sèvres, ont été recensés sur la commune de Melle les risques naturels suivants :

- Inondations
- Mouvements de terrain liés au retrait/gonflement des sols argileux
- Sismicité de niveau 3 - Modérée
- Evènements climatiques

5 arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été pris sur la commune de Melle :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	31/12/1993	17/01/1994	06/06/1994	25/06/1994
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1996	31/10/1996	12/03/1998	28/03/1998
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2009	15/09/2009	13/12/2010	13/01/2011
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010

Tableau 1 : Arrêtés de catastrophe naturelle  
Source Prim.net

#### ☐ Risques de mouvement de terrain

Le risque de mouvement de terrain peut être imputable à plusieurs facteurs : le phénomène de retrait et de gonflement des sols argileux et la présence de cavités induisant un risque d'effondrement.

L'analyse du risque des glissements de terrain liés au retrait et gonflement des argiles a été réalisée à partir du site [www.georisques.fr](http://www.georisques.fr). La carte ci-dessous présente concrètement les secteurs identifiés comme présentant un risque potentiel de mouvement de terrain (voir Figure 33 à la page 50).

Il apparaît clairement que dans le secteur du projet, **le risque de mouvement de terrain identifié est fort.**

L'analyse du risque d'effondrement lié à la présence de cavités souterraines a été réalisée à partir du site [www.georisques.fr](http://www.georisques.fr). Aucune cavité souterraine n'est présente sur les sites d'implantation du projet.

Cependant sur la commune de Melle il existe un risque lié à la présence de cavités souterraines non cartographiées (voir Figure 34 à la page 51).

**La cavité la plus proche est la grotte de Loubeau située à environ 400 m au nord-est du projet.**

#### ☐ Risque inondation

Une inondation est la résultante de fortes pluies. Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs, la commune de Melle est concernée par le risque inondation causé par une crue à débordement lent des cours d'eau. Le risque inondation est faible sur la commune de Melle. La commune ne possède pas de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

**Sont concernées par le risque d'inondation, les habitations situées au bord de la Béronne. La montée des eaux peut provoquer des dégâts matériels et le plus souvent des coupures d'électricité.**

#### ☐ Risque lié au mouvement de terrains

Il existe deux types de mouvements de terrain : le retrait et gonflement des argiles (du sol) et l'affaissement de cavités souterraines. La commune de Melle est concernée par les deux phénomènes. Les dégâts provoqués par ces mouvements de terrain sont matériels. L'instabilité des sols provoquent des fissures sur les bâtiments et les affaiblissent.

#### ☐ Risque sismique

Selon le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, la commune de Melle est classée en zone de sismicité modérée de niveau 3, au même titre que les autres communes du département des Deux-Sèvres.

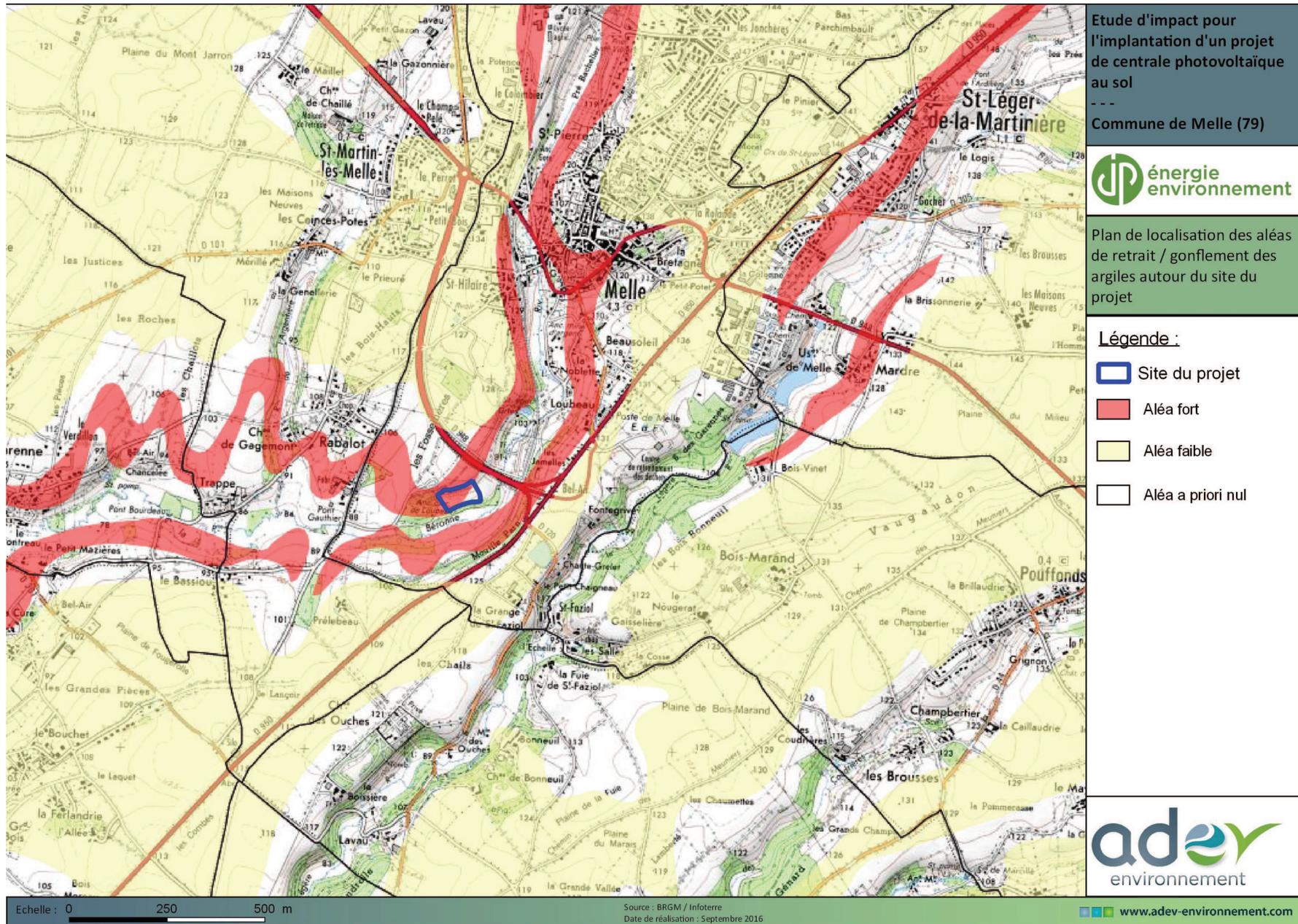


Figure 33 : Carte des aléas de retrait gonflement des sols argileux  
(Source : argiles.fr – BRGM)

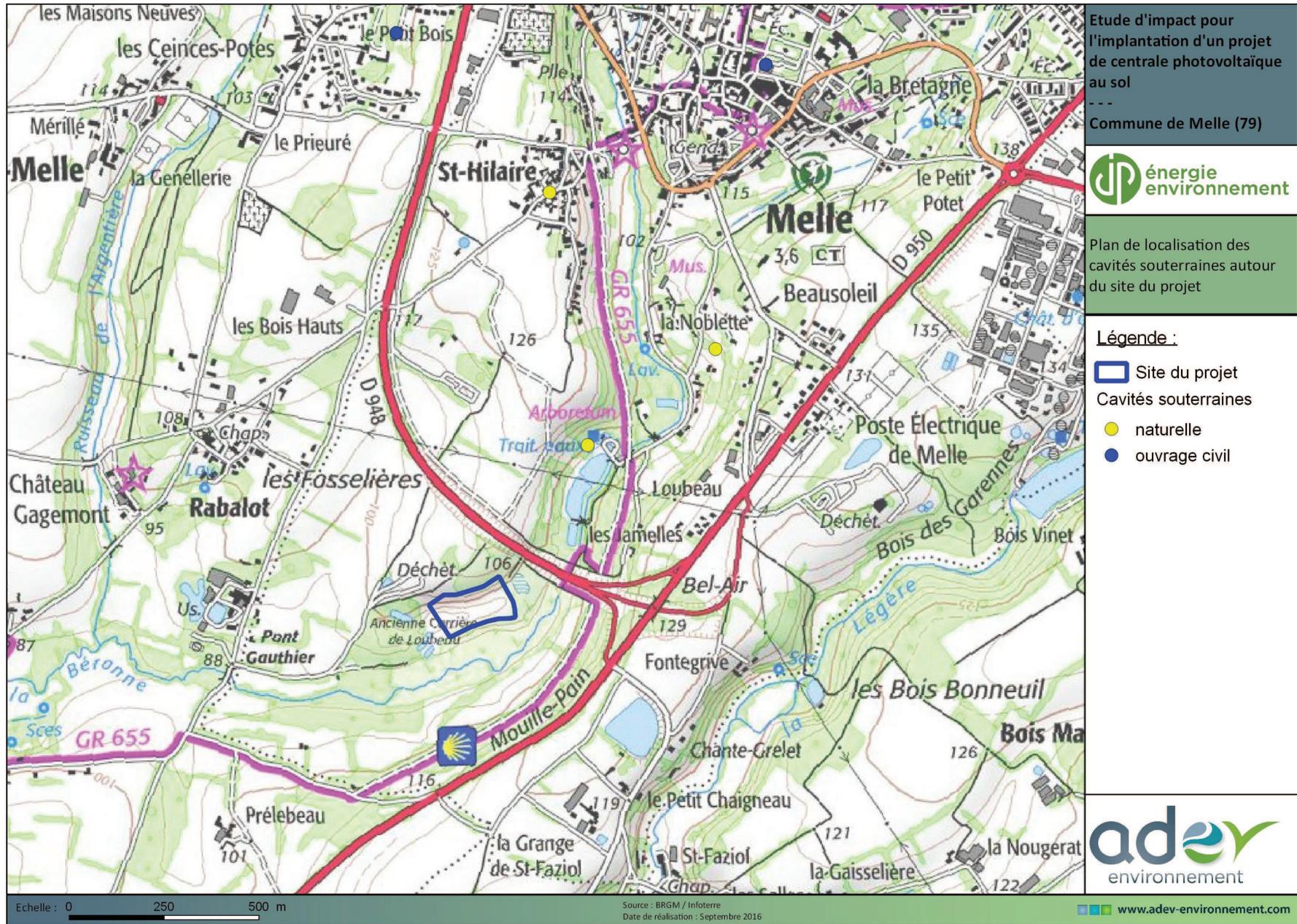


Figure 34 : Localisation des cavités souterraines dans le secteur d'étude  
Source : BRGM / Infoterre

### 3.2. MILIEU HUMAIN

#### 3.2.1. DEMOGRAPHIE ET ACTIVITES ECONOMIQUES<sup>3</sup>

##### 3.2.1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE AL'ECHELLE REGIONALE

□ **La région Nouvelle Aquitaine : l'attractivité comme moteur de développement démographique**

Au 1er janvier 2012, l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes, appelés à composer la nouvelle région ALPC, abritent 5,8 millions d'habitants. L'ALPC est le 4<sup>ème</sup> espace le plus peuplé, derrière l'Île-de-France, Auvergne - Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais - Picardie. Elle devance Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées et Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine.

Avec une superficie de 84 000 km<sup>2</sup>, elle est la plus grande nouvelle région française, légèrement plus vaste que la Guyane. Elle est aussi équivalente à un pays comme l'Autriche mais compte 2,6 millions d'habitants de moins que cette dernière. Elle représente 1/7e du territoire français. Avec 69 habitants au km<sup>2</sup>, l'ALPC se place en avant-dernière position pour la densité de la population devant la Corse et bien en deçà de la densité moyenne en France métropolitaine (116 habitants au km<sup>2</sup>).

Un habitant sur cinq vit dans la grande aire urbaine de Bordeaux. La croissance de la population est plus dynamique qu'au niveau national.

L'attractivité est le principal moteur de l'expansion démographique, le solde naturel dépassant à peine l'équilibre. Elle est forte vis-à-vis de l'Île-de-France et des espaces situés au nord. Le territoire attire en particulier de jeunes couples avec enfants et des jeunes retraités. La croissance démographique est forte sur le littoral et dans les couronnes périurbaines, alors que la population diminue dans les villes-centres, à l'exception notable de Bordeaux. Avec plus d'un habitant sur quatre âgé d'au moins 60 ans, le territoire figure parmi les plus âgés de France. À l'horizon 2040, il gagnerait un million d'habitants.

Tableau 2 : Taux d'évolution annuel de la population en Nouvelle Aquitaine sur la période 1968 – 2013

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013
Population	4 676 995	4 817 190	4 961 927	5 113 789	5 259 366	5 671 076	5 844 177
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	55,7	57,3	59,0	60,9	62,6	67,5	69,5

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,4	+0,4	+0,4	+0,3	+0,8	+0,6
due au solde naturel en %	+0,2	+0,0	+0,0	0,0	+0,0	+0,0
due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,2	+0,4	+0,4	+0,4	+0,8	+0,6
Taux de natalité (‰)	14,6	12,2	11,4	10,4	10,7	10,5
Taux de mortalité (‰)	12,2	11,8	11,3	10,9	10,4	10,2

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales - État civil.

□ **Une démographie favorable à la croissance**

La croissance économique d'un territoire est fortement liée à la variation de sa population. En effet, répondre aux besoins d'une population en progression permet de soutenir la croissance de l'emploi dit « présentiel » et constitue un des facteurs de développement de l'activité économique. De plus, la croissance démographique alimente la force de travail disponible. En Nouvelle Aquitaine, la croissance démographique a été favorable.

Avec 5,8 millions d'habitants, Nouvelle Aquitaine est en 2012 la quatrième région la plus peuplée derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Sa population a augmenté de 0,6 % en moyenne par an depuis 1990 (contre + 0,5 % en province). Sur la même période, l'emploi présentiel, lié aux activités répondant aux besoins des résidents et touristes présents sur le territoire, s'est développé à un rythme encore plus soutenu (+ 1,4 % contre + 1,3 % en province).

Tableau 3 : La Région Nouvelle Aquitaine : 2<sup>ème</sup> région de province en termes de production

	Valeur en 2012		Rang d'ALPC parmi les nouvelles régions de province	Évolution annuelle 2008-2012 <sup>1</sup> , en %	
	ALPC	France de province		ALPC	France de province
PIB, en millions d'euros	157 584	1 428 879	2/12	+ 0,9	+ 0,3
PIB/habitant, en euros	27 060	27 698	5/12	+ 0,3	- 0,2
PIB/emploi, en euros	68 558	70 362	10/12	+ 0,6	+ 0,3
Population	5 808 594	51 477 469	3/12	+ 0,6	+ 0,5
				Évolution sur la période 2008-2012, en points	
Taux d'emploi, en % (ensemble de la population)	39,7	39,6	6/12	- 0,8	- 0,9
Taux de chômage au quatrième trimestre, en %	9,4	10,1	7/12	+ 2,3	+ 2,4

Évolution, valeur et rang d'indicateurs économiques et démographiques

1 Le PIB utilisé pour les données en évolution est calculé en volumes chaînés pour neutraliser l'effet de l'évolution des prix.

Sources : Insee, Comptes régionaux base 2010, Taux de chômage localisés, Estimations d'emplois localisés, Recensement de la population 2008 et 2012

**En 2012, Nouvelle Aquitaine est la deuxième région de province en termes de production de richesse.** En dehors des deux épisodes récessifs de 1993 et de 2009-2010, son PIB n'a pas cessé d'augmenter depuis 1990. Sur la période, l'appareil productif de Nouvelle Aquitaine s'est fortement transformé.

Depuis la crise, la région a bénéficié d'une reprise plus soutenue qu'en province et la productivité apparente du travail y a progressé deux fois plus vite. La croissance tient davantage à un dynamisme propre à Nouvelle Aquitaine qu'à la structure même de son économie.

En 2012, le tertiaire marchand produit la moitié de la valeur ajoutée. Même si l'activité progresse sur un rythme ralenti depuis 2008, la branche contribue plus fortement qu'en province à la croissance. **Première région agricole de France**, Nouvelle Aquitaine se caractérise par un poids de l'agriculture dans la valeur ajoutée supérieur à celui de secteurs comme l'hébergement-restauration, l'information et la communication, ou même celui des activités financières et d'assurance.

<sup>3</sup> Les données utilisées pour la rédaction de ce paragraphe sont issues des bases de données de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

3.2.1.2. ELEMENTS DE CONTEXTE AL'ECHELLE DEPARTEMENTALE

□ **Démographie : un département jeune**

Les Deux-Sèvres sont le département le plus jeune de la région : 22,5 % de la population du département a moins de 18 ans.

Les 372 600 Deux-Sévriens représentent 6,3 % de la population de la région au 1<sup>er</sup> janvier 2015, plaçant le département en 8<sup>e</sup> position sur 12, juste derrière la Haute-Vienne.

Entre 2008 et 2015, la population s'est accrue de 0,3 % par an, dont 0,2 % dû au solde migratoire. En effet, comme dans les autres départements de la région, les personnes qui s'y installent sont plus nombreuses que celles qui en partent. Cette contribution du solde migratoire à la croissance de la population est complétée, pour 0,1 % par an, par un nombre de naissances plus important que celui des décès. Cet excédent naturel place le département au 3<sup>e</sup> rang au sein de la région ; ce dynamisme en termes de natalité est notamment dû au fait que les femmes en âge de procréer sont celles qui, dans la région, ont le plus grand nombre d'enfants : 1,94, alors que l'indicateur conjoncturel de fécondité s'élève à 1,82 en moyenne.

Sa densité de population de **62 habitants au km<sup>2</sup>** place le département dans une **position intermédiaire au sein de la région** à un niveau identique à celle de la Vienne et du Lot-et-Garonne, et légèrement en deçà de celle de la Haute-Vienne (68 habitants/km<sup>2</sup>). Le nombre de maisons individuelles représente 85 % des 187 000 logements du département, un taux élevé, mais comparable à celui d'autres départements de la région, tels la Creuse ou la Dordogne. La part des logements vacants (8 %) est conforme à la moyenne régionale. En revanche, seuls un peu plus de 4 % des logements sont des résidences secondaires ; c'est le taux le plus faible de la région, légèrement en deçà de celui de la Vienne et très loin de celui de la Creuse (20 %) ou de la Charente-Maritime (22 %).

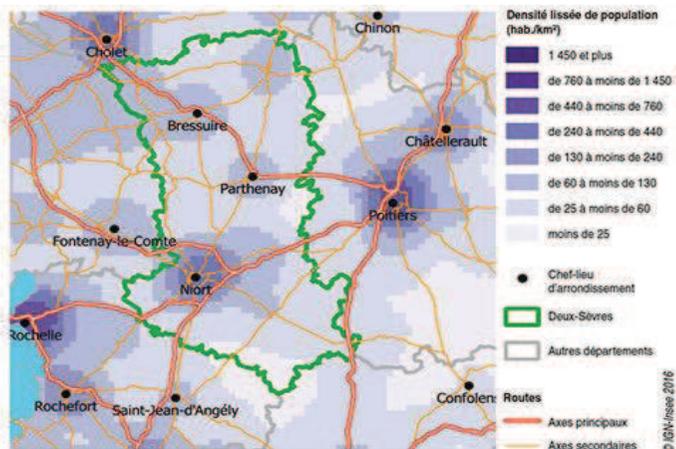


Figure 35 : Une densité de population relativement homogène

Source : INSEE

□ **Un système productif diversifié**

Au 31 décembre 2013, quelque 30 650 établissements sont implantés dans les Deux-Sèvres. Les deux tiers n'ont aucun salarié, c'est un peu moins que dans les autres départements de la région. La part d'établissements avec salariés est supérieure à celle de la province quelle que soit la taille de l'établissement. Les PME de 10 à 50 salariés sont particulièrement surreprésentées.

L'emploi total est estimé à 154 250 au 31 décembre 2013, soit 6,6 % de l'ALPC. Il progresse légèrement depuis 2010 : + 0,2 % par an en moyenne. La part de l'emploi non-salarié est légèrement moins élevée que dans la région (11,4 % contre 13,0 %). Les activités productives demeurent importantes : elles représentent 35 % de l'emploi total du département contre 32 % pour l'ALPC.

	Emploi salarié au 31/12/2013	Emploi total au 31/12/2013		
		Deux-Sèvres	ALPC	Part du département dans la région ALPC (en %)
Effectifs (en milliers)	136	154	2 330	6,6
dont				
Agriculture (en %)	1,9	5,8	5,0	7,7
Industrie (en %)	16,5	15,3	12,2	8,3
Construction (en %)	6,2	6,8	7,0	6,4
Tertiaire marchand (en %)	44,5	43,6	42,9	6,7
Tertiaire non marchand (en %)	30,9	28,5	32,9	5,7

Emploi selon le secteur d'activité dans les Deux-Sèvres en 2013

Données provisoires 2013

Source : Insee, Estimations d'emploi localisées

Tableau 4 : Un secteur industriel important

□ **Une terre d'élevage**

L'agriculture tient encore une place importante au sein du département, y compris en termes d'emploi : elle représente 5,8 % de l'emploi total contre 5,0 % en Nouvelle Aquitaine. Les territoires agricoles couvrent 88 % du département, soit 450 000 ha. Parmi eux, 240 000 ha sont semés en céréales ou oléo-protéagineux, dont une partie importante est destinée à l'alimentation animale, et 200 000 ha sont recouverts de prairies.

□ **Une industrie encore importante, dominée par l'agro-alimentaire**

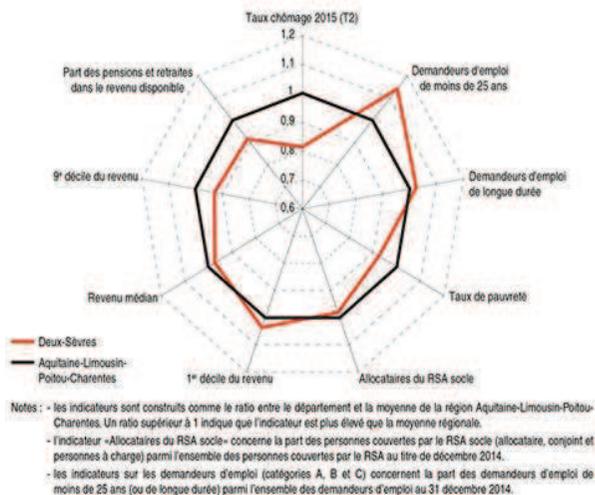
L'industrie demeure bien présente dans le département, notamment dans sa partie nord-ouest et autour de Niort. Avec 16,5 % des salariés, c'est le second département, derrière la Charente, pour l'importance relative de l'emploi industriel, alors que sa part n'est que de 13 % en moyenne dans la région.

Les Deux-Sèvres sont le premier département de la région pour l'importance relative du tertiaire marchand ; celui-ci emploie 44,5 % des salariés, soit deux points de plus qu'en moyenne dans la région. C'est dans ce secteur que l'on retrouve quelques grandes mutuelles nationales, telles la MAIF ou la MACIF dont le siège est à Niort. Leur présence participe grandement à la vitalité démographique et économique de la zone. Les emplois associés sont plutôt qualifiés, ainsi les Deux-Sèvres sont le second département de la région, derrière la Gironde, pour la part dans l'emploi total des cadres occupant des emplois stratégiques et relevant des fonctions dites métropolitaines.

□ **Le plus faible taux de chômage de la région**

Illustration d'un tissu productif assez dynamique, le taux de chômage est le plus faible de Nouvelle Aquitaine. Depuis le début du siècle, il reste à un niveau bien inférieur à la moyenne régionale ; depuis 2008 l'écart se creuse encore grâce à une augmentation moindre qu'ailleurs. Il s'établit en 2014 à 7,7 % de la population active, alors qu'il atteint en moyenne 9,6 % dans la région.

Figure 36 : Position relative des Deux-Sèvres par rapport à l'ALPC



Sources : Insee, taux de chômage localisés ; Pôle Emploi ; Dares ; Insee-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 ; Cnaf, MSA.

3.2.1.3. ELEMENTS DE CONTEXTE AL'ECHELLE LOCALE (COMMUNE DE MELLE)

□ **Démographie : une représentation typique de petite commune rurale**

La commune de Melle fait partie des 17 communes (sur un total de 303, soit un peu moins de 6%) du département des Deux-Sèvres dont la population est supérieure à 3 000 habitants.

En 2013, la commune compte 3 656 habitants pour une superficie de 9,76 km<sup>2</sup>, soit une densité de population de 374,6 habitants / km<sup>2</sup>. La commune de Melle a vu sa population diminuer entre 1975 et 2008 puis une légère augmentation en 2013, due à un solde migratoire positif entre 2008 et 2013.

Depuis 1999, la diminution de la population communale est due majoritairement au solde migratoire (bilan des entrées / sorties sur le territoire), qui est négatif, (-0,3 de 1990 à 1999, 0,0 point de 1999 à 2008 et +1,0 point de 2008 à 2013). Le solde naturel (bilan des naissances / décès sur le territoire) est également négatif (-0,1 point de 1990 à 1999, -0,6 de 1999 à 2008 et -0,8 point de 2008 à 2013).

Tableau 5 : Evolution de la population communale

Source : INSEE

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013
Population	4 257	4 402	4 119	4 003	3 851	3 623	3 656
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	436,2	451,0	422,0	410,1	394,6	371,2	374,6

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Tableau 6 : Indicateurs démographiques

Source : INSEE

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,5	-0,9	-0,4	-0,4	-0,7	+0,2
due au solde naturel en %	+0,8	+0,5	+0,2	-0,1	-0,6	-0,8
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,3	-1,5	-0,6	-0,3	0,0	+1,0
Taux de natalité (‰)	18,0	15,0	13,5	10,2	9,1	8,1
Taux de mortalité (‰)	10,0	9,8	11,0	11,3	15,5	16,4

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales - État civil.

□ **L'emploi sur la commune de Melle**

Parmi les habitants de Melle âgés de 15 à 64 ans, les actifs (en poste ou en recherche en d'emploi) représentent 66,1 % (soit 1 428 personnes) et les inactifs (élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés, retraités ou pré-retraites, autres inactifs...) représentent 33,9 %

Parmi les actifs, 55,7 % ont un emploi et 10,4 sont au chômage.

Tableau 7 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Source : INSEE

	2013	2008
<b>Ensemble</b>	<b>2 161</b>	<b>2 155</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>66,1</b>	<b>68,1</b>
actifs ayant un emploi en %	55,7	59,3
chômeurs en %	10,4	8,8
<b>Inactifs en %</b>	<b>33,9</b>	<b>31,9</b>
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,6	11,4
retraités ou préretraités en %	12,2	10,7
autres inactifs en %	11,1	9,8

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Le nombre d'emplois sur la commune de Melle s'élève à 2 297 en 2013, ce qui représente l'équivalent du nombre d'actifs sur la commune. L'indice de concentration d'emploi (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) s'élève à environ 188,4 : la commune se voit donc comme un pôle d'attraction pour l'emploi local.

Tableau 8 : Emploi et activité

Source : INSEE

	2013	2008
Nombre d'emplois dans la zone	2 297	2 309
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 219	1 293
Indicateur de concentration d'emploi	188,4	178,6
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	45,4	47,1

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

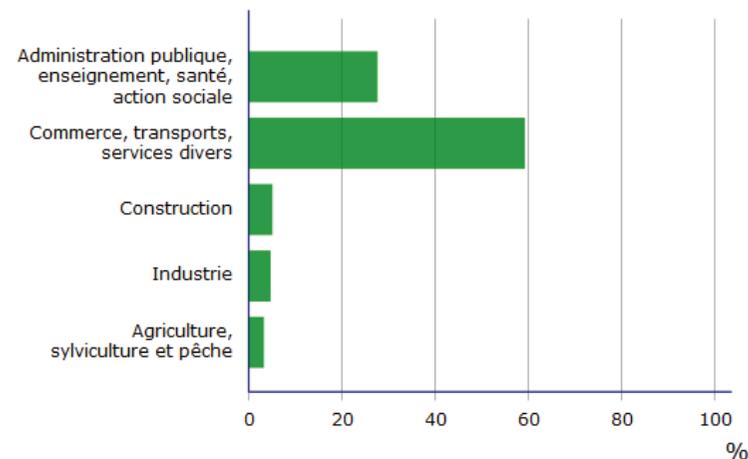
Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la commune comptait un ensemble de 165 entreprises (activités marchandes hors agriculture), dont 102 (soit près de 62 %) dans le domaine des services aux particuliers et aux entreprises. Le secteur du commerce représente 24 % des entreprises, les secteurs de l'industrie et de la construction étant peu développés (respectivement 6,7 % et 7,3 % des entreprises de la commune).

En tenant compte du secteur agricole, le nombre d'établissements d'élève à 316. Les établissements du secteur « commerce, transports et services divers » s'élèvent à 187 (soit près de 60 %), mais ne représentent que 28,3 % de l'emploi en nombre de postes salariés.

Le nombre d'emplois le plus important concerne l'administration publique (enseignement, santé, action sociale), avec 1 080 postes salariés (soit 61,4 % du total).

La majorité des établissements (près de 90%) emploient moins de dix salariés. Seul neuf établissements emploient plus de 50 salariés.

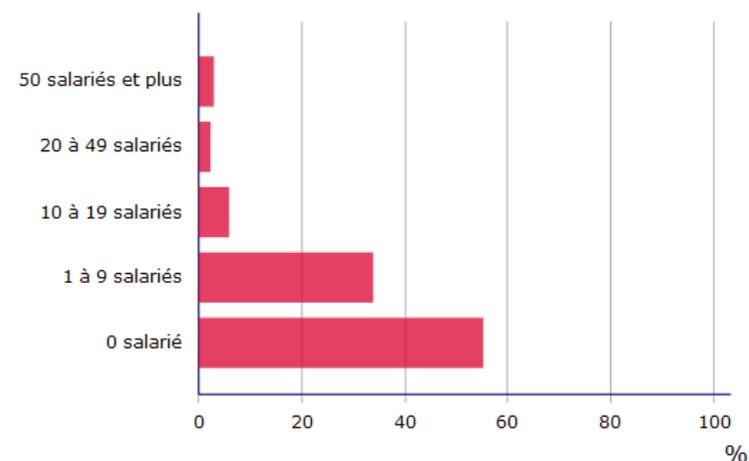


Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

Figure 37 : Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014 sur la commune de Melle

Source : INSEE, CLAP



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

Figure 38 : Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2014 sur la commune de Melle

Source : INSEE, CLAP

### 3.2.2. LA REPARTITION DE L'HABITAT

En 2013, 188 244 logements sont recensés dans le département soit 10 196 de plus qu'en 2008 ce qui correspond à une hausse de près de 5.7%. La part des résidences principales est égale à 86,7 %, pour 4,8 % de résidences secondaires et de logements occasionnels, alors que les logements vacants représentent 8,4 % de la totalité du parc.

En 2011, la commune de Melle comptait 2 042 logements, avec 86,3 % de résidences principales, 3,6 % de résidences secondaires et 10,1 % de logements vacants. On peut penser, du fait de la décroissance de la population depuis 1975, qu'une partie des logements non habités ont été transformés en résidence secondaire.

Environ 44,3 % des occupants des logements sont propriétaires sur la commune de Melle, contre 68,9% pour l'ensemble du département des Deux-Sèvres en 2013.

L'habitat est peu développé dans l'aire d'étude rapprochée, concentré uniquement à l'extrémité du périmètre des 500 m, au niveau des hameaux des Fosselières, des Jamelles, de Chante-Grelet, du Petit Chaigneau, de la Grange de Saint-Faziol et de Pont-Gauthier.

Les hameaux présents dans l'aire d'étude rapprochée (périmètre de 500 mètres autour des sites du projet) sont indiqués dans le tableau et la carte ci-après.

Tableau 9 : Habitations et activités dans l'aire d'étude rapprochée

Hameau	Commune /département	Occupation
Les Fosselières	Saint-Martin-Lès-Melle (79)	Environ 5 habitations
Les Jamelles	Melle (79)	Environ 9 habitations
Chante-Grelet	Melle (79)	Environ 4 habitations
Le Petit-Chaigneau	Melle (79)	Environ 4 habitations
La Grange de Saint-Faziol	Melle (79)	Environ 2 habitations / 1 exploitation agricole
Pont gauthier	Saint-Martin-Lès-Melle (79) et Melle (79)	Environ 4 habitations / 1 usine



Carte 11 : Habitations et activités dans l'aire d'étude rapprochée

### 3.2.3. TOURISME ET LOISIRS

#### 3.2.3.1. LE PAYS MELLOIS : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le Pays Mellois a reçu le label « Pays d'Art et d'Histoire » en avril 2008.

Depuis, le Pays d'art et d'histoire du Pays Mellois propose des rendez-vous (visites, des conférences, et des ateliers...) de qualité, animés par des guides conférenciers et par l'animatrice du patrimoine.

Le Pays d'art et d'histoire du Pays Mellois édite aussi des brochures pour découvrir le patrimoine du territoire, dans la collection « Laissez-vous conter... ». Depuis 2009, plusieurs titres ont été publiés : sur le patrimoine protestant, le chœur de l'église Saint-Hilaire, les retables et tabernacles, l'hôtel de Ménoc, les papiers peints art Nouveau de Melle, et bien d'autres titres que vous pouvez retrouver en vente à l'Office de tourisme du Pays Mellois.

A l'époque médiévale, Melle était constituée de la ville haute et de trois faubourgs. On trouve encore la trace des tours, témoins de cet élément défensif renforcé par un fossé sec au Moyen Age.

Le passé minier du secteur de Melle en fait une de ses caractéristiques touristiques incontournables, avec les plus anciennes mines d'argent visitables en Europe, exploitées du VIIème à la fin du Xème siècle, à l'époque de Charlemagne, pour approvisionner l'atelier monétaire en métal précieux.



Les mines d'Argent des Rois de France



Le lavoir de Loubeau



Les fortifications de Melle



Le blanc immaculé du marbre de Namibie répondant à la pâleur de la pierre calcaire du Pays Mellois, tel pourrait être défini le chœur de Saint-Hilaire. Créer une œuvre contemporaine en harmonie parfaite avec un chef d'œuvre de l'art roman semble un défi bien difficile à relever. C'est l'artiste Mathieu Lehanneur qui a été choisi pour conduire le projet initié par le Père Jacques Lefebvre. La ville de Melle accueille depuis 2003 la Biennale Internationale d'Art Contemporain. Une œuvre contemporaine dans une de ses églises ne semble alors pas dénuée de sens. Le chœur contemporain a été inauguré en 2011.

### VIIIe BIENNALE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN DE MELLE JARDINIERS TERRESTRES JARDINIERS CÉLESTES

#### 3.2.3.2. LES ITINERAIRES DE RANDONNEE

Le site d'implantation du projet n'est traversé par aucun chemin de randonnée, mais l'aire d'étude rapprochée est traversée par le GR 655, chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

#### 3.2.3.3. LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES A PROXIMITE

La commune de Melle compte 1 hôtel, 1 camping et plusieurs gîtes et chambres d'hôtes.

Aucun de ces établissements ne se situe dans l'aire d'étude rapprochée du projet.

#### 3.2.4. PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

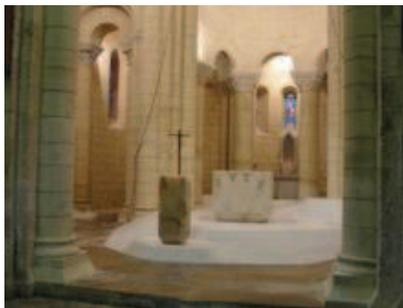
L'Atlas des Patrimoines (<http://atlas.patrimoines.culture.fr>) ne fait figurer aucune information concernant le patrimoine archéologique de l'aire d'étude du projet.

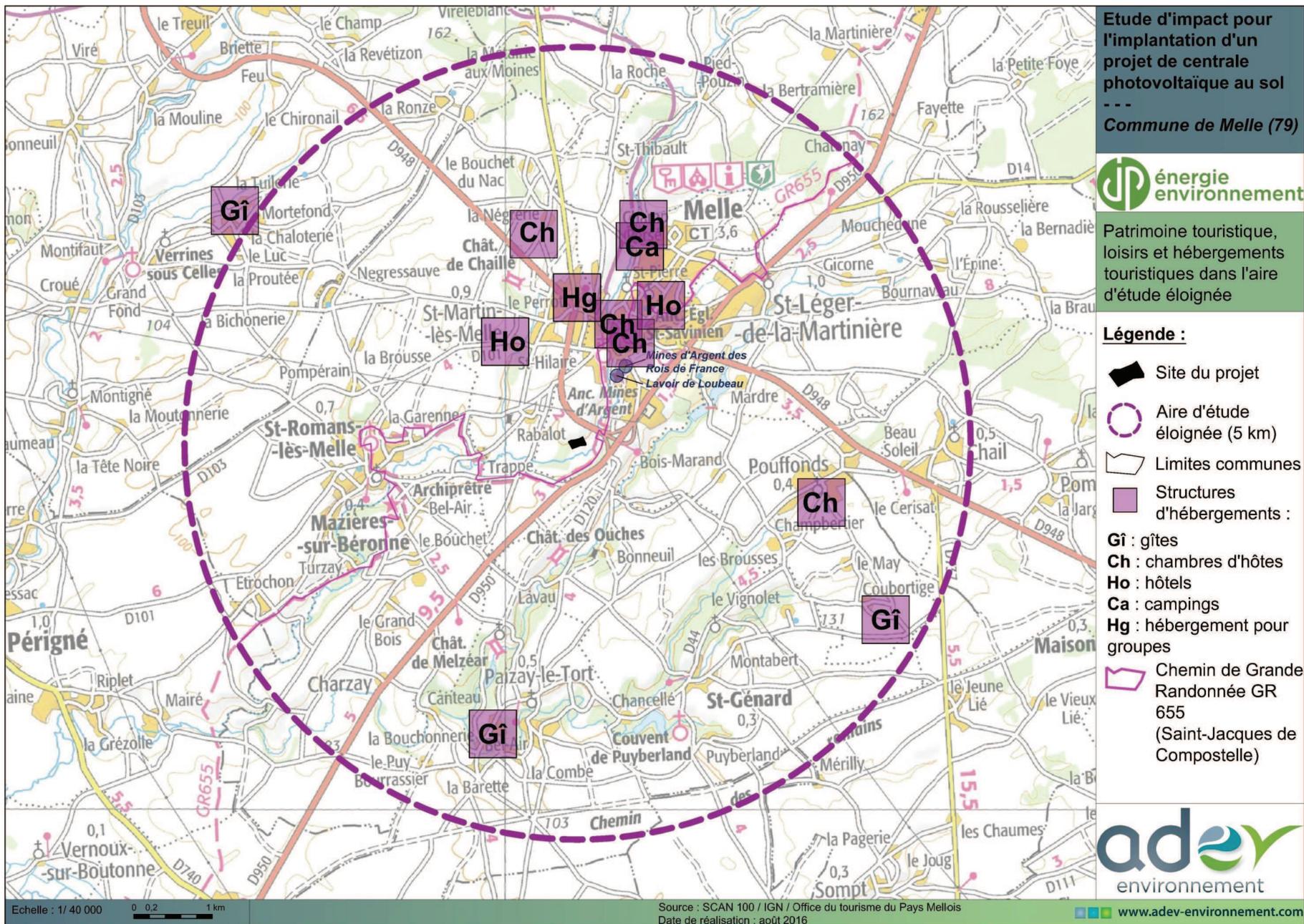
Toutefois, il est probable que le site soit exempt d'indices archéologiques, étant donné l'usage antérieur qui en était fait (ancienne décharge contrôlée d'ordures ménagères).

Melle, « Petit Cité de Caractère » et étape sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, possède 3 églises romanes, Saint-Pierre, Saint-Savinien et l'église Saint-Hilaire, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE DE MELLE

Comme la reine au sein d'une ruche, l'église Saint-Hilaire de Melle est la reine des églises et le joyau du Pays Mellois. Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1998 et **halte sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle**, elle impose par sa splendeur et sa magnificence. Depuis 2011, elle accueille dans son chœur une nouvelle œuvre contemporaine en marbre de Namibie, réalisée par le designer Mathieu Lehanneur. Toujours dédiée au culte, contrairement aux deux autres églises de la ville Saint-Pierre et Saint-Savinien, l'église est ouverte tous les jours, en accès libre et accessible aux personnes à mobilité réduite.





Carte 12 : Carte du patrimoine touristique, loisirs et hébergements touristiques dans l'aire d'étude éloignée

### 3.2.5. LES NUISANCES

#### 3.2.5.1. INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La nomenclature ICPE couvrant un très large spectre d'activités pouvant présenter des risques vis-à-vis de l'environnement ou de la sécurité des citoyens, un recensement ICPE constitue une approche fiable et complète de l'évaluation des risques technologiques aux alentours d'un site.

Sont listées ci-dessous l'ensemble des activités soumises au régime des Installations Classées sur la commune de Melle, ainsi que sur les plus proches de la zone d'implantation du projet (Saint-Martin Lès Melle, Saint-Romans Lès Melle, Saint Génard, Pouffonds, Saint-Léger de la Martinière, Paizay Le Tort).

L'évaluation des risques technologiques aux alentours du site du projet est importante pour 2 principales raisons :

- Connaître les risques auxquels les équipements envisagés seront exposés en raison des autres activités à risques.
- Connaître le **cumul potentiel de risques** qui découlera du côtoiement d'un parc photovoltaïque et des autres activités à risques.

#### ☐ **Etablissements SEVESO**

L'établissement RHODIA OPERATIONS, sur la commune de Saint-Léger de la Martinière est classé SEVESO Seuil Haut, du fait de l'emploi et du stockage de substances très toxiques utilisées dans l'industrie chimique.

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) a été approuvé par arrêté préfectoral du 25 février 2013.

Le site du projet est localisé en dehors du zonage réglementaire défini par le PPRT (cf. Carte 14 page 62).

#### ☐ **Etablissements classés ICPE (hors SEVESO)**

D'après le recensement des établissements ICPE hors SEVESO, plusieurs établissements relevant du régime ICPE existent sur les communes proches du site du projet (voir tableau ci-dessous et plan page suivante).

Tableau 10 : Sites relevant du régime des Installations Classées sur les communes proches du site du projet

Source : site Internet <http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/>

	Nom établissement	Activités	Commune	Régime
1	SMITED (station de transit de déchets)	Installation de transfert des déchets ménagers issus de la collecte	MELLE	DC
2	Le Champ Eolien	Installation terrestre de production d'électricité	SAINT-MARTIN-LES-MELLE	A
3	EARL de Bonneuil	Elevage de porcs	SAINT GENARD	E
4	SCEA de la Voie Romaine	Elevage de porcs	POUFFONDS	E
5	GAEC LA FORET	Elevage de porcs	POUFFONDS	E
6	CALORIBOIS	Elimination des déchets industriels d'I.C. Broyage, concassage, criblage (végétal)	SAINT LEGER DE LA MARTINIERE	A
7	SITOM	Ordures ménagères (stockage et traitement) (cessation d'activité)	MELLE	A
	SAS METH'INOV	Méthanisation de déchets non dangereux	MELLE	A
	EDF (Optimal solutions)	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	MELLE	A

8	Lycée agricole Jacques Bujault	Elevage de porcs	MELLE	E
9	INGRAND	Métaux (stockage, activité de récupération) (à l'arrêt)	ST ROMANS LES MELLES	A
10	SAEML 3D Energies	En construction	PAIZAY LE TORT	-
	CC du Mellois (ISDI Paizay Le Tort)	Installations de stockage de déchets inertes	PAIZAY LE TORT	E
11	Pôle d'Ecologie Industrielle CC du Mellois	Elimination des déchets industriels d'I.C.	MELLE	A

A : Autorisation / E : Enregistrement / DC : Déclaration avec Contrôle / D : Déclaration

Un seul de ces établissements se situe dans l'aire d'étude rapprochée du projet : la station de transit des déchets du SMITED (cf. Carte 13 page 61).

#### 3.2.5.2. AUTRES SITES INDUSTRIELS

La base de données BASIAS (<http://basias.brgm.fr/>) dresse l'inventaire historique de sites industriels et activités de services. Elle répertorie à proximité du site du projet plusieurs sites :

1. La Tuilerie de Pont-Gautier sur la commune de Saint-Martin-Les-Melle, dont l'activité est terminée,
2. Les Mines de plomb argentifère de MELLE sur la commune de Melle, dont l'activité est terminée,
3. Un four à chaux sur la commune de Melle, dont l'activité est terminée,
4. Une station-service – garage sur la commune de Melle, dont l'activité est terminée,
5. Une station-service ESSO - garage sur la commune de Melle, dont l'activité est terminée,
6. Une station-service - garage mécanique auto sur la commune de Melle, en activité,
7. Une usine de fabrication de produits chimiques et biochimiques sur la commune de Melle, en activité,
8. Une Sucrierie, distillerie, usine de produits chimiques, sur la commune de Saint-Léger de la Martinière, dont l'activité est terminée,
9. Une industrie de chimie de base sur la commune de Saint-Léger de la Martinière, en activité,
10. Sucrierie de betteraves, four à chaux et four à gaz sur la commune de Saint-Léger de la Martinière, dont l'activité est terminée,
11. Une industrie chimique (solvants, plastifiants notamment) sur la commune de Melle, dont l'activité est terminée,

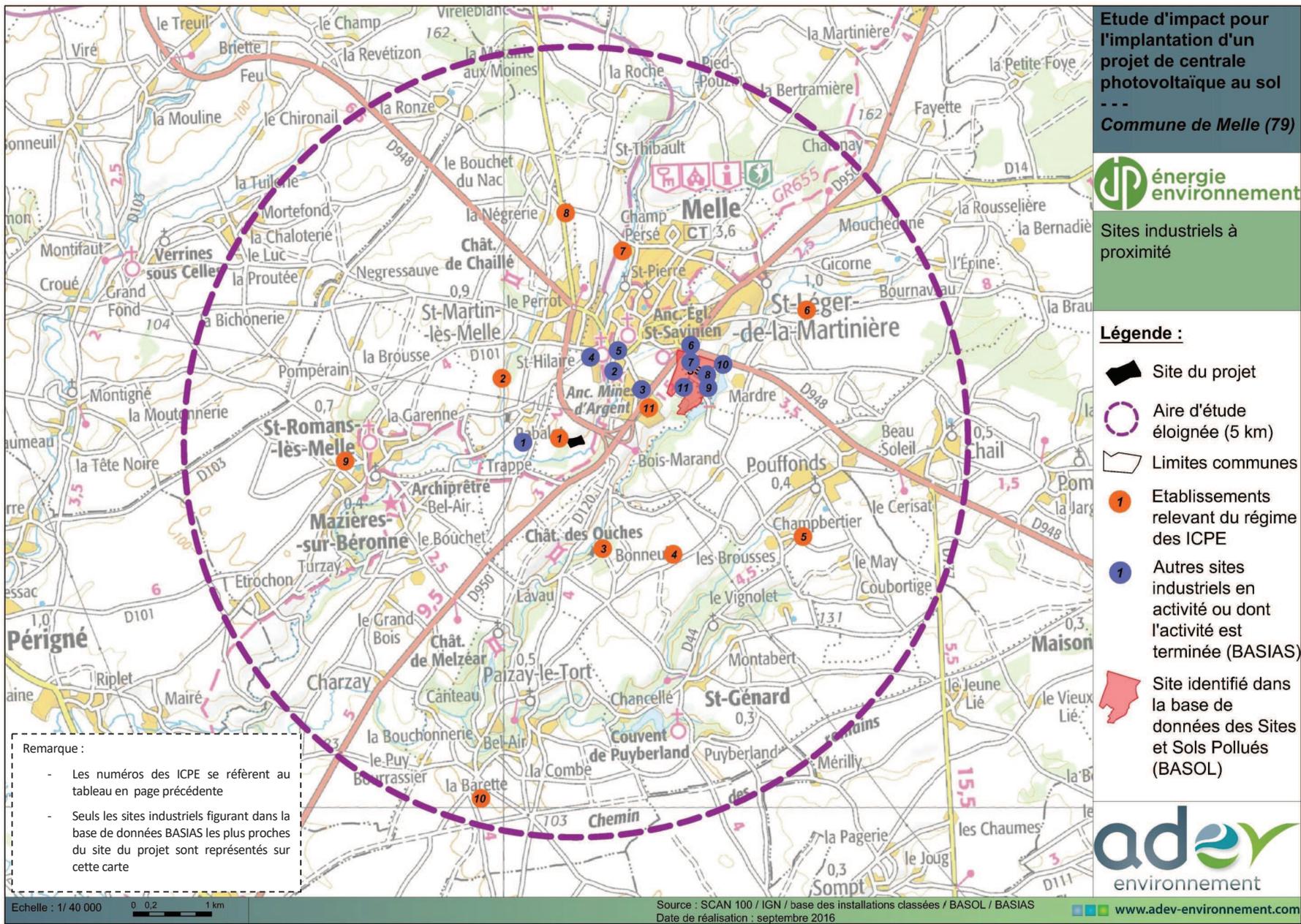
#### 3.2.5.3. SITES ET SOLS POLLUES

La base de données BASOL (sites et sols pollués) répertorie un site pollué dans l'aire d'étude éloignée. Il s'agit du site RHODIA , sur la commune de Melle.

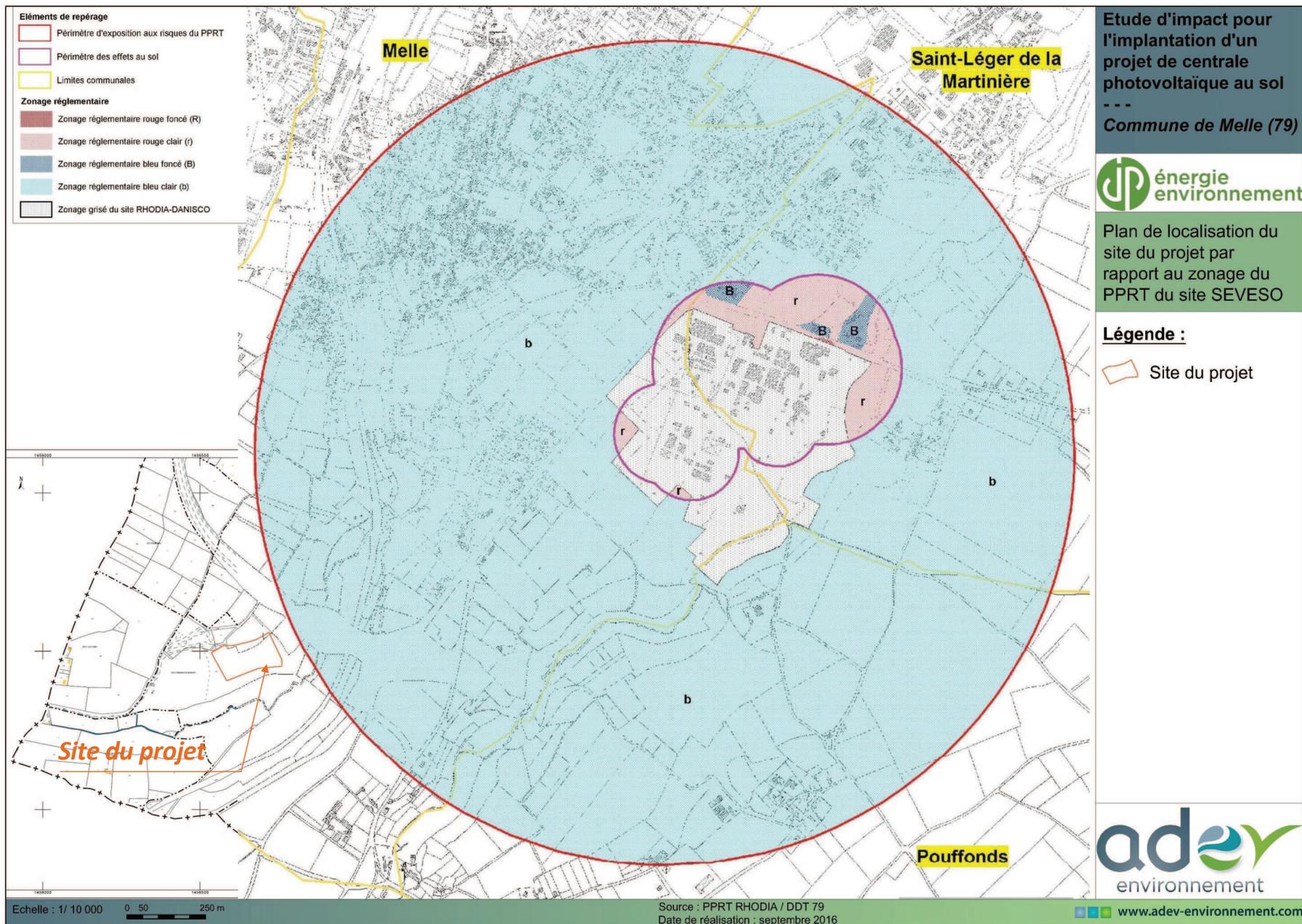
Tableau 11 : Sites et sols pollués identifiés dans la base de données BASOL

Source : site Internet <http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>

N° Basol	Nom activité	Adresse ou lieu-dit	Distance (m) et orientation/site	Etat	Activité exercé
79.006	RHODIA	Route de Limoges	3 NE	Début 11872	Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel



Carte 13 : Localisation des établissements relevant du régime des Installations Classées dans l'aire d'étude éloignée du projet et autres sites industriels à proximité du site du projet



Carte 14 : Localisation du site du projet par rapport au zonage du Plan de Prévention des Risques Technologiques du site SEVESO RHODIA OPERATIONS

### 3.2.5.4. QUALITE DE L'AIR

La surveillance de la qualité de l'air a débuté dans les Deux-Sèvres dès 1996, avec la mise en place d'un site de mesure de type industriel à Airvault.

Le déploiement du réseau de surveillance s'est poursuivi en 1998, avec l'implantation de deux stations à Niort (J. Ferry en centre-ville et J. Zay en périphérie) et d'une station rurale dans la forêt de Chizé.

Ces dernières années, la station J. Zay a été remplacée par une station de surveillance de la pollution en proximité du trafic automobile, dans la rue du Général Largeau à Niort. Et en 2010 la surveillance des pollens a débuté rue de la Blauderie à Niort.

Actuellement, cinq sites surveillent donc la qualité de l'air du département des Deux-Sèvres.

Des informations sur la qualité de l'air sont également disponibles sur le reste du département, grâce aux moyens complémentaires de mesures dont dispose ATMO Poitou-Charentes (Melle, Thouars, Parthenay, Bressuire...).

#### □ Inventaire des émissions

La qualité de l'air dépend des sources de pollution atmosphérique et des conditions climatiques locales. La qualité de l'air dans le département des Deux-Sèvres est suivie par ATMO Poitou-Charentes, qui a réalisé un **inventaire des émissions, permettant d'identifier les principales sources de pollution atmosphérique par secteur.**

Les émissions sont calculées pour chaque source d'activité polluante inventoriée, qu'elle soit fixe (émetteurs localisés telles les industries, les secteurs résidentiel, tertiaire ou agricole) ou mobile (émetteurs tels les transports routiers, aériens, ferroviaires et fluviaux, ou les engins spéciaux agricoles et industriels...).

Les activités traitées dans l'inventaire sont regroupées selon le format « SECTEN » (SECTeurs économiques et ENergie) du CITEPA<sup>4</sup> au niveau le plus agrégé (soit 6 secteurs d'activité). Afin d'avoir une vision globale et synthétique de la répartition des émissions, certains secteurs SECTEN ont été regroupés ensemble. Ainsi, le secteur « Industrie » comprend l'industrie manufacturière, la production, transformation et distribution d'énergie, ainsi que le traitement des déchets. Les transports routiers et les autres modes de transport ont aussi été agrégés. Enfin, les émissions naturelles (forêts, zones humides, etc...), non intégrées dans le bilan national des émissions, ont été ajoutées, le CITEPA fournissant par ailleurs des facteurs d'émissions permettant de les évaluer.

Les principales limites d'un inventaire sont liées à la disponibilité et la qualité des données d'entrée, de connaissances de l'activité et du territoire, tout comme celle des facteurs d'émissions qui font l'objet de révisions régulières notamment dans le cadre du Pôle de Coordination des Inventaires Territoriaux (PCIT).

La détermination d'une émission de polluants à l'atmosphère peut se résumer à cette formule :  $E = A \times F_E$

- avec : E : émission du polluant pris en compte
- A : quantité d'activité prise en compte (tonnes de produits, km parcourus, kWh consommés, nombre de personnes...),
- F<sub>E</sub> : facteur d'émission pour le polluant pris en compte, pour l'activité concernée, pour une durée définie

Il en résulte les données contenues dans le tableau ci-contre.

Tableau 12 : Inventaire des émissions de polluants atmosphériques pour la Communauté de Communes du Mellois

Source : ATMO Poitou-Charentes

	Emissions (tonnes / an)	Proportion / émissions départementales	Origine des sources d'émission				Autres sources
			Agriculture	Industries	Résidentiel / tertiaire	Transport routier	
<b>Monoxyde de carbone (CO)</b>	1 663	7 %	17 %	1 %	63 %	19 %	-
<b>CO2 total (bio et hors bio)</b>	125 977	4 %	8 %	20 %	32 %	40 %	-
<b>Oxyde d'azote</b>	518	5 %	25 %	1 %	4 %	56 %	14%
<b>PM10 (t/an)</b>	216	5 %	54 %	4 %	29 %	12 %	-
<b>PM2.5 (t/an)</b>	138	5 %	38 %	3 %	45 %	14 %	-
<b>Dioxyde de soufre (t/an)</b>	84	9 %	10 %	79 %	11 %	< 1 %	-

**Les émissions de monoxyde de carbone** représentent 7 % des émissions départementales et sont imputables prioritairement au secteur résidentiel / tertiaire, à travers la combustion résidentielle (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson).

**Les émissions de dioxyde de carbone** représentent 4 % des émissions départementales et sont imputables prioritairement au secteur des transports routiers.

**Les émissions d'oxyde d'azote** représentent 5 % des émissions départementales et sont imputables prioritairement au secteur des transports routiers.

**Les émissions de particules fines** représentent 5 % des émissions départementales et sont imputables prioritairement au secteur agricole pour les particules fines de diamètre < 10 µm et au secteur résidentiel / tertiaire pour les particules fines de diamètre < 2,5 µm.

**Les émissions de dioxyde de soufre** représentent 9 % des émissions départementales et sont imputables prioritairement au secteur industriel.

#### □ Qualité de l'air à Melle

Aucune station de suivi du réseau ATMO Poitou-Charentes ne permet d'évaluer précisément la qualité de l'air à Melle.

L'association d'ATMO Poitou-Charentes a réalisé une étude ponctuelle sur la qualité de l'air du pays Mellois pour l'année 2007. Cette étude montre que 52 % de la quantité de monoxyde de carbone est émise par les habitations et les commerces contre 1,9 % pour l'industrie. Par contre 56 % du soufre présent dans l'air est émis par l'industrie contre 25 % pour les habitations et les commerces.

<sup>4</sup> Citepa : centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

### 3.2.5.5. LES DECHETS

#### Les déchets ménagers

Le **SICTOM de Loubeau** est un syndicat regroupant de 3 **Communautés de Communes** dont la CC du Pays Mellois. Il assure ainsi la collecte sélective en point d'apport volontaire pour ses adhérents.

Sur le territoire du SICTOM, le service des déchets est assuré comme suit :

- Les Communautés de Communes assurent la compétence « collecte des ordures ménagères » et « gestion des déchèteries ».
- Le SICTOM de Loubeau exerce la compétence « Collecte sélective ».
- Le SMITED exerce la compétence « Traitement des ordures ménagères ».

Le SICTOM de Loubeau collecte ainsi 197 conteneurs emballages, 160 conteneurs à papier et 183 conteneurs à verre, dispersés sur tout son territoire.

#### Les déchets de chantier

La prise en charge des déchets de chantier est différente selon la nature des déchets. Les centres de traitement habilités à récupérer les différents types de déchets (déchets dangereux, déchets non dangereux non inertes, déchets non dangereux inertes, DEEE) sont, dans un rayon de 50 km :

1. La déchetterie publique de Chef-Boutonne (classe 3) : ouverte au BTP
2. La déchetterie professionnelle de Sauzé-Vaussais
3. La déchetterie professionnelle de Niort

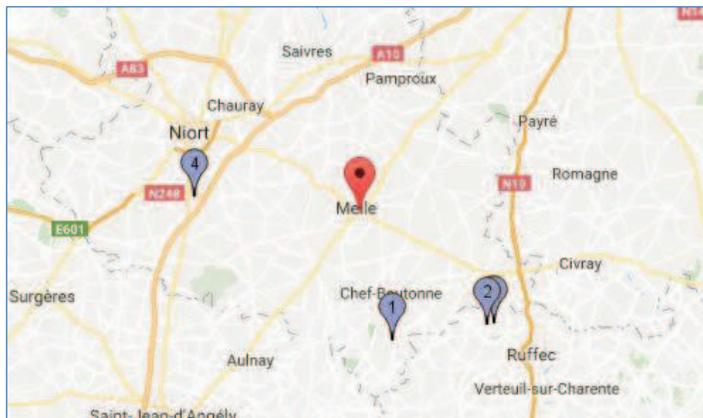


Figure 39 : Localisation de centres de traitement habilités à récupérer les différents types de déchets de chantier

Source : <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>

### 3.2.1. NUISANCES SONORES

Les RD 948 et 950, qui quadrillent le site du projet sont classées en catégorie 3 dans le classement sonore des infrastructures de transports terrestres.

### 3.2.2. LES ENERGIES RENOUVELABLES

Source : Les Energies Renouvelables en Deux-Sèvres bilan et perspectives (20 mai 2015 / DDT 79)

Le département des Deux-Sèvres est présent dans quasiment la totalité des moyens de production d'énergie renouvelable. Seuls la géothermie profonde, les agrocarburants, les unités de valorisation énergétiques (incinérateurs) et l'énergie hydraulique ne sont pas développés. Si la principale source de production d'énergies renouvelables fut dès 2011 l'éolien (devant le bois déchiqueté, le solaire thermique et le bois bûche), la mise en service fin 2013 des premières installations biogaz (thermique et électrique) change progressivement ce classement.

En Deux-Sèvres, la production annuelle estimée des énergies renouvelables correspond à 12% de l'énergie finale totale consommée sur le département en 2012.

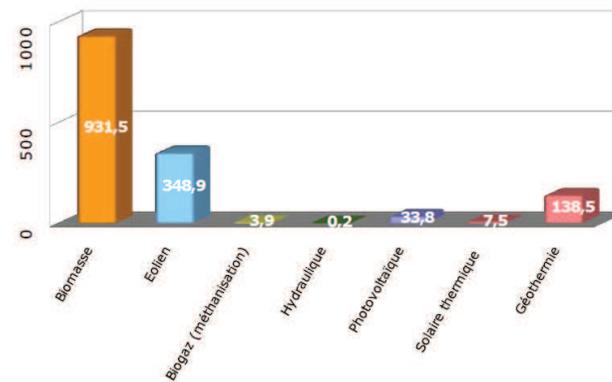


Figure 40 : Répartition de la production énergétique d'origine renouvelable en 2013 en Deux-Sèvres (en GWh)

Source : AREC Poitou-Charentes

Le bois représente 64% de la production d'origine renouvelable en 2013. L'éolien reste également une source importante dans le département avec 18% suivi par la géothermie (9%) et du biogaz (0,42%).

La production de l'ensemble de ces installations a permis d'économiser 0,39 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2013.

#### 3.2.2.1. ÉNERGIE EOLIENNE



Crédit photo : ADEV Environnement

La source de production d'énergie renouvelable majoritaire dans les Deux-Sèvres est l'éolien avec 17 parcs représentant 164 MW en exploitation.

Dès décembre 2007, le lycée de Bressuire s'est doté d'une éolienne toujours en fonctionnement, mais c'est à partir de 2008 que les premiers parcs ont vu le jour (Saint-Amand-sur-Sèvre, Mauléon et Saint-Germain de Longuechaume) avec un total de 9 éoliennes pour une puissance installée de 82 MW. L'année 2011 marque une accélération avec l'installation de 32 éoliennes (4 parcs) pour une puissance de 64 MW.

En 2014, deux nouveaux parcs ont vu le jour (Saint-Roman et Ardin), avec un total de 7 éoliennes supplémentaires (17 MW).

En juin 2016, la région Nouvelle Aquitaine compte une puissance totale raccordée issue de la production éolienne de 579 MW. Au-delà de sa position de leader de l'ancienne région Poitou-Charentes, le département des Deux-Sèvres se place également pour cette filière à la première place dans le périmètre de la Nouvelle Aquitaine.

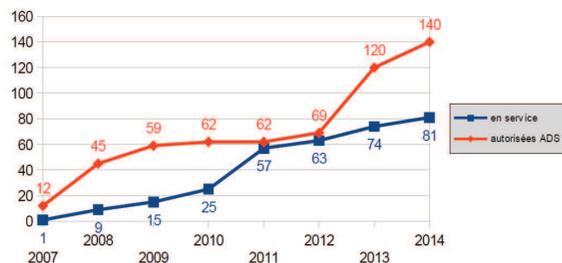


Figure 41 : Progression du nombre d'éoliennes en service et autorisées dans le département des Deux-Sèvres entre 2007 et 2014

Source : DDT 79

### 3.2.2.2. LA METHANISATION



Crédit photo : DDT79 Unité de méthanisation La Lougnolle (Prahecq)

Depuis 2013, la méthanisation connaît un essor dans le département, soutenu par des appels à projets régionaux et nationaux.

En 2014, le département des Deux-Sèvres comptait 6 installations pour un total de 3,5 MW de puissance électrique.

Tiper Méthanisation à Thouars constitue l'installation la plus importante de la région avec une puissance de 2,2 MW.

En 2014, 4 permis de construire ont également été accordés d'une puissance totale d'environ 1,35 MW et 6 projets sont en phase de développement.

Depuis le 1er janvier 2014, de nouvelles installations ont été mises en service et sont déjà opérationnelles. Des installations de moindre importance non comptabilisées dans ce bilan sont mises en place dans les exploitations agricoles.

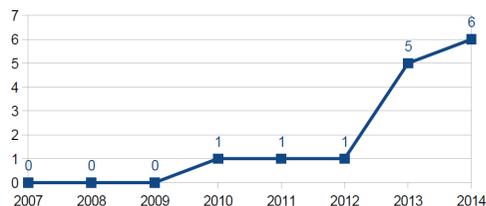


Figure 42 : Progression du nombre de méthaniseurs en service dans le département des Deux-Sèvres entre 2007 et 2014

Source : DDT 79

### 3.2.2.3. ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE



Crédit photo : ADEV Environnement

Au 31/03/2015, la puissance photovoltaïque totale (habitat résidentiel et parc au sol) raccordée en dans l'ancienne région Poitou-Charentes atteint 269,7 MWc (source : AREC Poitou-Charentes).

Les Deux-Sèvres représentaient 20,3% de cet ensemble avec 54,9 MWc. Depuis septembre 2011, 5 permis ont été accordés pour les parcs au sol (Tiper-Thouars, Tiper-Louzy, Tiper St-Léger de Monbrun, Mauléon Le Temple et Pamproux) pour une puissance totale de 30 MWc.

Le développement des parcs au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc reste limité dans les Deux-Sèvres en raison des enjeux agricoles. A proximité du site du projet, aucune autre centrale

photovoltaïque n'est relevée, ni projet d'implantation.

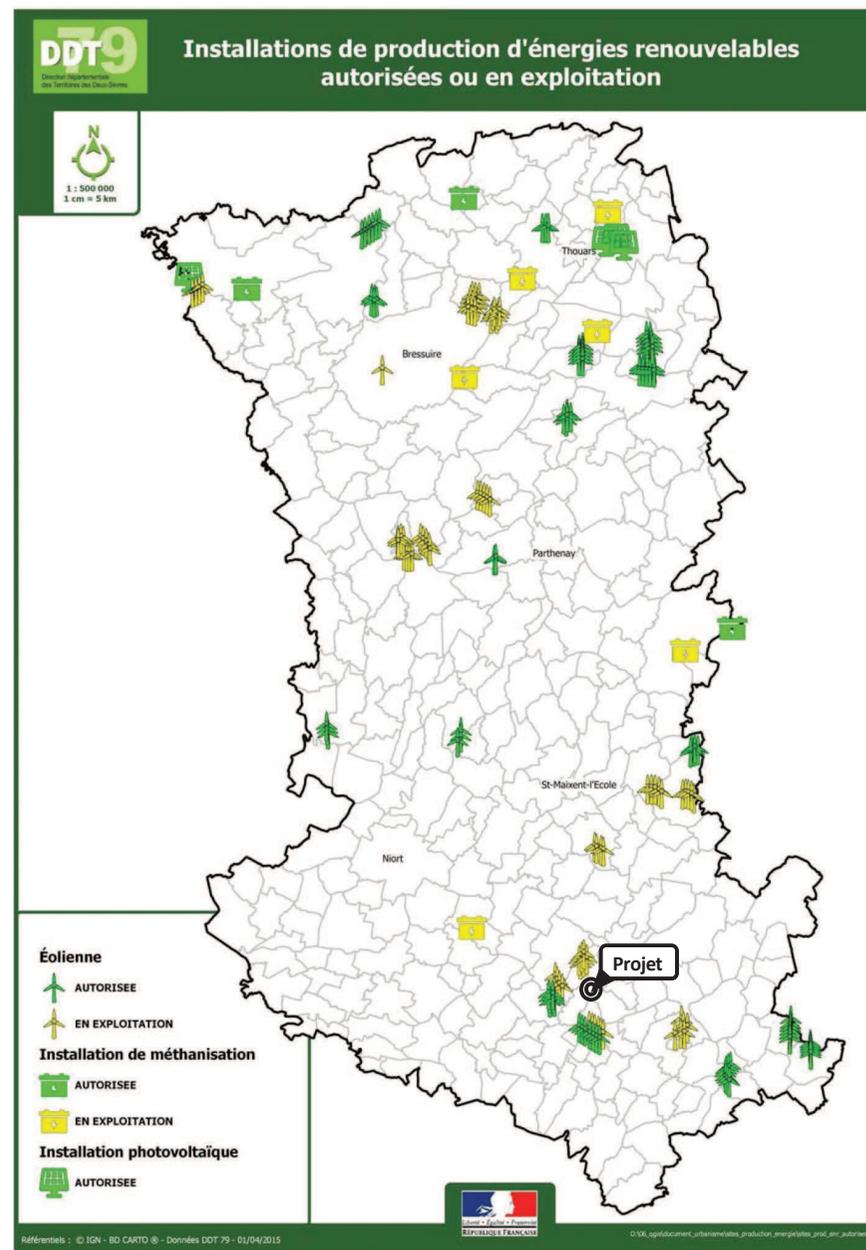


Figure 43 : Carte des installations départementales au 01/04/2015

Source : DDT 79

### 3.2.3. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

#### Transport routier

Melle se situe au carrefour de deux axes d'envergure départementale : la RD 948 (axe Limoges / Niort) et la RD 950 (axe Saintes / Poitiers).

Selon la carte de trafic routier éditée par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour l'année 2015 :

- la RD 948 supporte un trafic compris entre 5 000 et 10 000 véhicules / jour au niveau de Melle, le trafic s'intensifiant entre Melle et Celles-sur-Belle, après connexion avec la RD 737 ;
- la RD 950 supporte un trafic compris entre 2 000 et 5 000 véhicules / jour au sud de Melle, le trafic s'intensifiant au nord de Melle, ce dernier étant compris entre 5 000 et 10 000 véhicules / jour.

Le reste de l'aire d'étude est composé de petites voies départementales ou communales, dont le trafic reste modéré, ces dernières étant majoritairement utilisées pour relier les communes proches.

#### Transport ferroviaire

Aucune voie de transport ferroviaire ne traverse l'aire d'étude éloignée.

#### Transport fluvial

Aucune voie de transport fluvial n'est à signaler dans un périmètre de 1 km autour du site.

#### Transport aérien

Aucun aéroport ni aérodrome n'est à signaler dans un périmètre de 5 km autour du site.

### 3.2.4. LES EQUIPEMENTS DE VIABILITE ET RESEAUX DIVERS

#### Transport d'électricité

ENEDIS signale la présence de lignes de transport d'électricité à proximité du site du projet : réseau BT torsadé permettant l'alimentation en électricité de la déchetterie.

Ces éléments sont cartographiés sur la Figure 44 ci-contre.

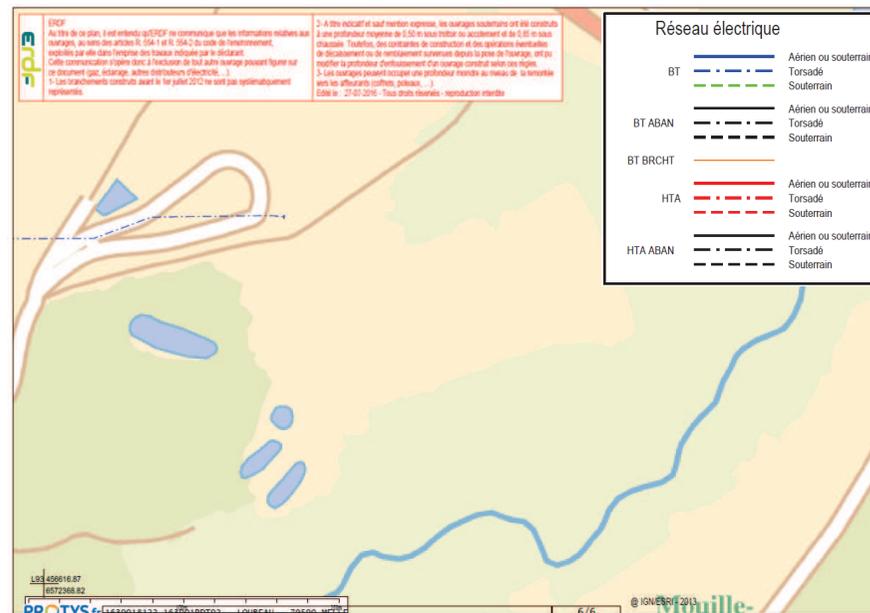


Figure 44 : Réseaux électriques à proximité du site du projet

Source : ENEDIS

#### Téléphonie

ORANGE ne signale aucun réseau téléphonique à proximité du site du projet.

#### Haut débit

Pas de réseau haut-débit sur site.

#### Transport de gaz

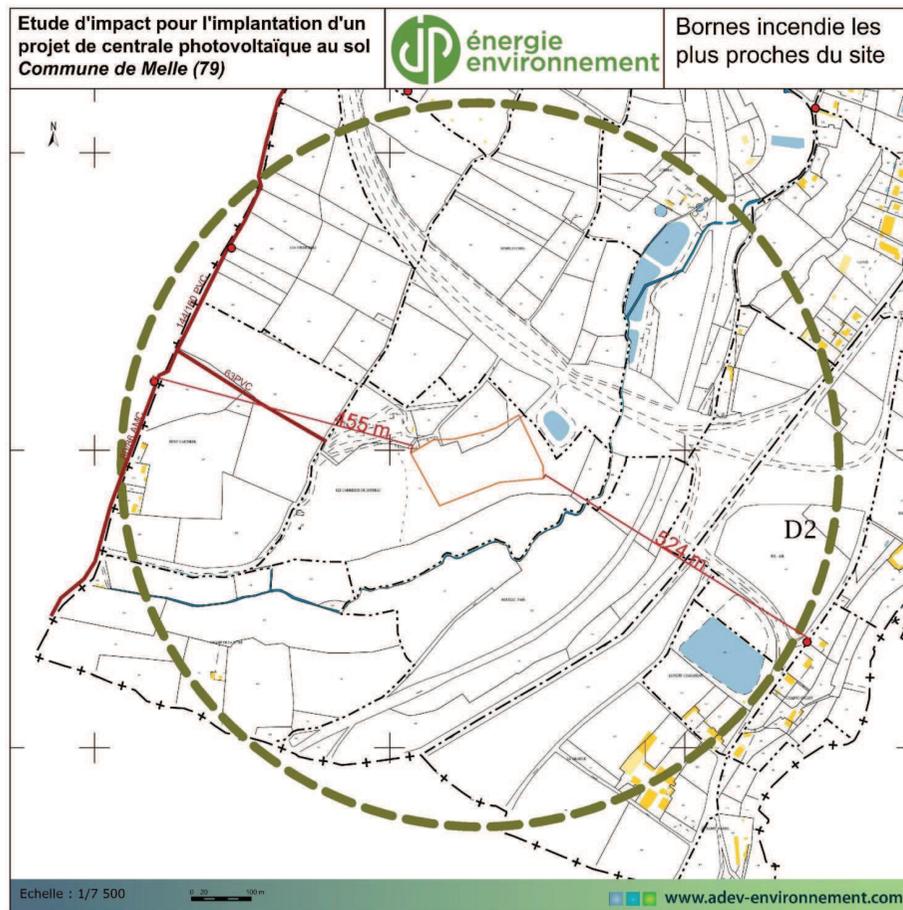
Pas de réseau de transport de gaz sur site.

#### Adduction en eau potable et assainissement

Selon les informations transmises par le site INERIS [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr), le transport d'eau dans les canalisations d'eau potable est délégué à l'entreprise RHODIA OPERATIONS, qui n'a pas donné suite à la demande d'informations effectuée dans le cadre de l'étude d'impact préalable au projet.

#### Défense incendie

Selon les informations transmises par le SERTAD, le poteau incendie le plus proche du site est localisé à plus de 450 m du site du projet. Le réseau qui alimente ce poteau est en diamètre 63 mm.



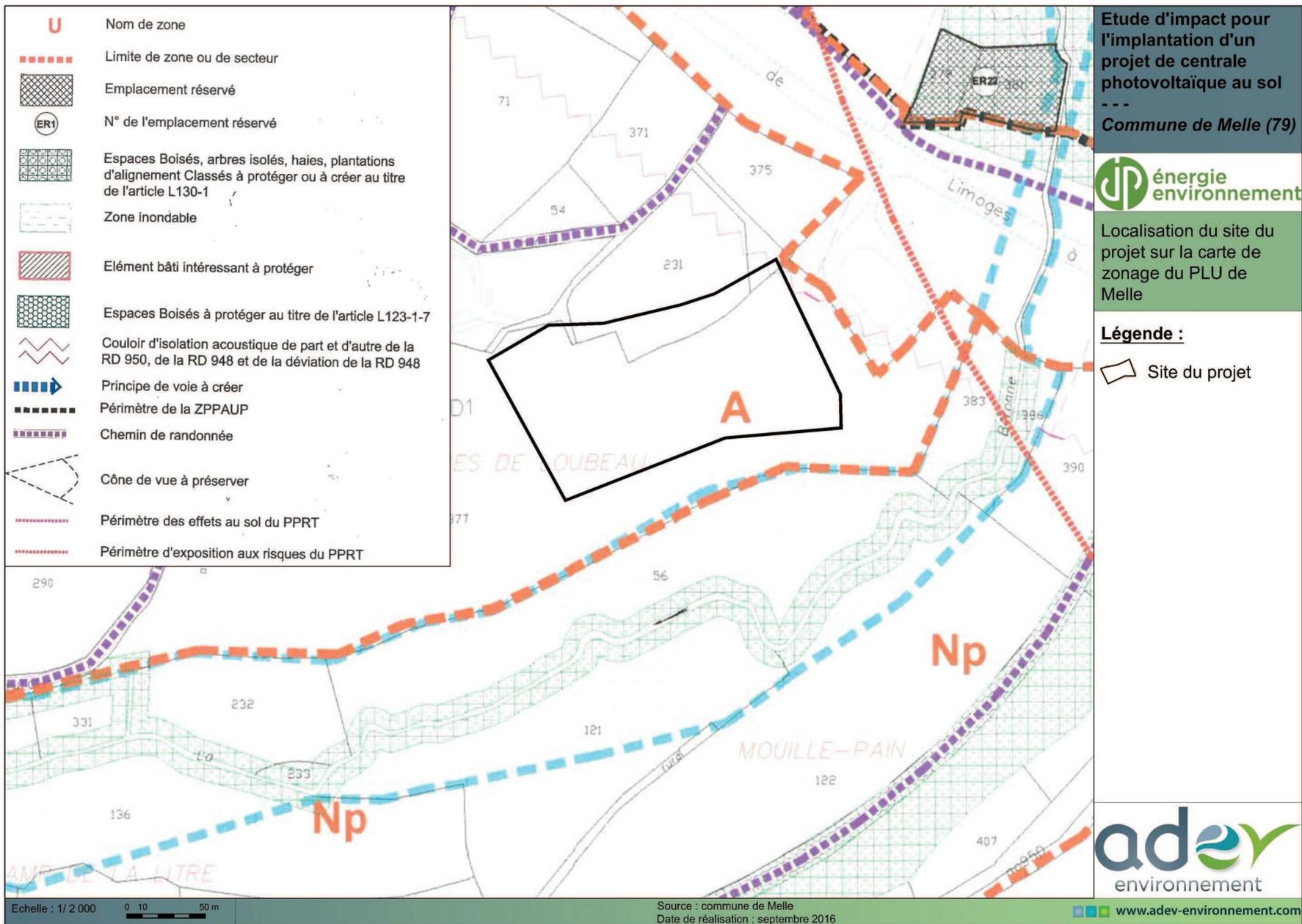
Carte 15 : Poteaux incendie les plus proches du site

### 3.2.5. DOCUMENT D'URBANISME DE LA COMMUNE D'IMPLANTATION DU PROJET

Le document en vigueur sur la commune de Melle est le Plan Local d'Urbanisme approuvé en dernier lieu le 26/02/2014 suite à une première modification.

Le projet se situe en zone A : Agricole. Le règlement de la zone A autorise les constructions et installations, affouillements et exhaussements du sol, nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif. Une centrale photovoltaïque au sol, lorsqu'elle est raccordée au réseau d'électricité, est considérée comme une installation d'intérêt collectif.

Aucun emplacement réservé n'existe sur l'emprise du projet.



Carte 16 : Localisation du projet dans le zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Melle